

RÈGLEMENTS

Édition 2017 du concours annuel de photographies de la MRC des Jardins-de-Napierville
sous le thème «Zoom sur les Jardins-de-Napierville»



Ce projet est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'entente de développement culturel intervenue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'à la participation financière de Desjardins et une commandite du Parc Safari.

Thème 2017 : Zoom sur les Jardins-de-Napierville

Pour toi, les Jardins-de-Napierville c'est ... Qu'est-ce qui représente la communauté et le territoire des Jardins-de-Napierville? Ses paysages? Son agriculture? Ta famille? Les gens qui y vivent? Ses événements ? Sa tranquillité? Le thème de 2017 veut mettre en images l'essence de notre milieu par vos plus belles photographies.

Admissibilité :

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels résidant sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville. Le personnel de la MRC des Jardins-de-Napierville, les membres du comité de la politique culturelle et au patrimoine, les membres du jury, les commanditaires ainsi que les membres de leur famille immédiate peuvent participer, mais ne sont pas admissibles aux prix décernés.

Les photos doivent avoir été prises dans l'une des onze municipalités du territoire : Canton de Hemmingford, Village de Hemmingford, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Patrice de Sherrington, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, Sainte-Clotilde, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Rémi et Saint-Jacques-le-Mineur. Si la photographie représente une activité ou un lieu public, le photographe doit en faire mention dans le formulaire de participation.

Le sujet de la photo doit respecter le thème. La MRC se réserve le droit de refuser une photographie que ne correspond pas aux critères d'admissibilité.

Période d'inscription : Le concours de photographies se tiendra du 1^{er} août 2017 au 1^{er} octobre 2017. Un candidat peut soumettre un maximum de cinq (5) photographies.

Format accepté :

Les photos doivent être obligatoirement de format numérique en haute résolution : (minimum 300 DPI) (5 méga pixels obligatoirement), en format JPEG, TIFF, RAW et PNG.

Comment participer au concours?

Il suffit de compléter le formulaire d'inscription disponible en annexe et sur le site internet de la MRC au <https://mrcjardinsdenapierville.ca/concours-de-photographies> et de le retourner par courriel à kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca accompagné des photographies soumises au concours. Aucun coût d'inscription n'est exigé.

Transmission des photos :

Aux fins du concours, toutes les photos doivent être transmises avant le 1^{er} octobre 16h, à l'adresse suivante : kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca

Consentement :

Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage la MRC de toute poursuite ou réclamation à la suite de la publication des photos soumises au concours. Vous trouverez un formulaire de consentement au <https://mrcjardinsdenapierville.ca/concours-de-photographies>.

Attestation des droits d'auteur

Le participant atteste posséder tous les droits d'auteur sur les photos présentées et dégage la MRC des Jardins-de-Napierville de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à l'utilisation, la publication ou l'exposition de ses photos. Cette responsabilité incombe aux participants.

Sélection des photographies gagnantes :

Le jury responsable de la sélection des photographies est formé de Mélanie Courchesne, Josiane Girard-Roy et Pierre Sigouin. Les décisions du jury sont sans appel.

Catégories Moins de 18 ans et 18 ans et plus :

Les photographies seront évaluées, par les membres du jury, selon le respect du thème, le cadrage, le choix du sujet, la qualité technique et l'impact visuel. La photographie qui remportera le plus haut pointage, dans sa catégorie, remportera les honneurs.

Coup de cœur du jury :

Il s'agit d'un prix remis, toutes catégories confondues, à la photographie qui suscitera le plus grand enthousiasme par le jury.

Description des prix :

Un gagnant par catégorie (Moins de 18 ans, Plus de 18 ans, Coup de cœur du jury) se méritera un prix de 150\$. Deux participants, choisis au hasard, se vaudront un prix de participation commandité par le Parc Safari, il s'agit de deux laissez-passer familiaux valides pour la saison 2018.

Dévoilement des gagnants :

Les gagnants du concours seront dévoilés lors du 5 à 7 en art de la MRC des Jardins-de-Napierville qui se déroulera le jeudi 30 novembre.

Utilisation des photos : Le photographe conserve la propriété intellectuelle de la photographie. Cependant, à la fin du concours, les photographies demeureront la propriété de la MRC des Jardins-de-Napierville. En soumettant une photo, le participant consent à l'utilisation de celle-ci sans autre autorisation, avec mention de la source, par la MRC des Jardins-de-Napierville ou ses partenaires. Aucune rémunération n'est prévue à cet effet. Certaines photos soumises au concours seront exposées dans différents endroits publics de la MRC.

Zoom sur les Jardins-de-Napierville : Formulaire de participation au concours

Identification du participant

Nom complet du participant :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse de résidence :

Catégorie 18 ans et plus

Catégorie Moins de 18 ans

*Les renseignements tels que l'adresse courriel, le numéro de téléphone et l'adresse de résidence demeureront confidentiels.

Identification de(s) l'œuvre(s)

Si la photographie représente une activité ou un lieu public, le photographe doit en faire mention.

<p>Photo 1</p>
<p>Titre (facultatif):</p>
<p>Événement ou lieu public (si applicable) :</p>
<p>Photo 2</p>
<p>Titre (facultatif):</p>
<p>Événement ou lieu public (si applicable) :</p>
<p>Photo 3</p>
<p>Titre (facultatif):</p>
<p>Événement ou lieu public (si applicable) :</p>
<p>Photo 4</p>
<p>Titre (facultatif):</p>
<p>Événement ou lieu public (si applicable) :</p>
<p>Photo 5</p>
<p>Titre (facultatif):</p>
<p>Événement ou lieu public (si applicable) :</p>

En soumettant ce coupon de participation, je certifie avoir pris connaissance des règlements du concours et y consentir.

Ce projet est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'entente de développement culturel intervenue entre la MRC des Jardins-de-Napierville et le ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'à la participation financière de Desjardins et une commandite du Parc Safari.